Assemblée générale annuelle
Retraite active de Peel
Centre communautaire Frank McKechnie
22 mai 2024

Ensemble…notre avenir

1. Mot de bienvenue

La présidente Lorraine Gandolfo souhaite la bienvenue aux membres.

2. Vérification du quorum :

Article 4.1.5 des présents Statuts: Le quorum d'une assemblée générale annuelle ordinaire est constitué de 20 personnes en plus des membres du conseil d'administration. La secrétaire de Retraite active de Peel (RAP) confirme qu'il y a quorum (38 personnes)

3. Élection d'une présidence et d'une secrétaire d'assemblée :

Proposition : 22-05-2024-1
Il est résolu que Jean-Luc Bernard et Françoise Myner agissent comme président et secrétaire d'assemblée respectivement.

Proposé par : Adrien Gaudet
Appuyé de : Lise Fortier
Adopté à l'unanimité.

4. Déclaration d'ouverture de l'Assemblée générale annuelle du 22 mai 2024 par la présidence d'assemblée.

1. L'Assemblée générale annuelle de Retraite active de Peel du 22 mai 2024 est ouverte à 13h06.
2. Les procédures pour mener cette Assemblée sont basées sur le code Morin. Le déroulement est simple. Les propositions sont approuvées ou défaites. Dans un 2e temps, s'il y a des amendements à une proposition, l'Assemblée devra voter tout d'abord sur l'amendement.
3. Tout membre votant doit lever le carton de vote. Les votes sont comptés.
4. Pour les fins du procès-verbal, veuillez donner votre nom.
5. Pour faciliter la communication, toute question doit être adressée à la présidence d'Assemblée qui la dirigera à la personne appropriée.

6. Un rappel que le but de l'Assemblée est de discuter du rapport annuel et des activités de Retraite active. Aucune question personnelle ou opérationnelle n'est permise.

5. Adoption de l'ordre du jour :

Proposition : 22-05-2024-2
Il est résolu que l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle du 22 mai 2024 soit adopté tel que présenté.

Proposé par : Jacques Fortier
Appuyé de : Lise Fortier
Adopté à l'unanimité.

6. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 24 mai 2023 :

Proposition : 22-05-2024-3
Il est résolu que le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de Retraite active de Peel du 24 mai 2023 soit adopté tel que présenté après correction de la date au #3.

Proposé par : Christian Lachance
Appuyé de : Adrien Gaudet
Adopté à l'unanimité.

7. Présentation du rapport annuel :

Le président invite la présidente de RAP, Lorraine Gandolfo, à présenter le rapport annuel.

La présidente présente le rapport annuel et en trace les grandes lignes. Il y a eu plus de 3 000 personnes qui ont participé aux activités de RAP et le sondage effectué en janvier 2024 reflète un haut degré de satisfaction. En cette année 2024, nous soulignons les 20 ans de Retraite active et plusieurs activités sont planifiées pour marquer cet important anniversaire. Les artisans de l'équipe du vitrail on confectionner un superbe panneau qui sera placé en permanence au Centre Frank McKechnie pour souligner l'importance de l'organisme francophone ainsi que la relation positive avec le Centre.

Proposition : 22-05-2024-4
Il est résolu que le rapport annuel de RAP soit reçu tel que présenté.

Proposé par : Richard Gauthier
Appuyé de : Jocelyne Samson
Adopté à l'unanimité

8. Présentation des états financiers 2023-2024 :

Le président invite la trésorière par intérim de RAP, Sylvie Wong, à présenter les états financiers.
Sylvie remercie Paul Myner et Édith Groleau qui ont préparé les documents ainsi que Lise Fortier et Elaine Molgat qui agissent comme cosignataires.

Proposition : 22-05-2024-5
« Il est résolu que les états financiers 2023-2024 soient reçus tel que présentés. »

Proposé par : Jacques Fortier
Appuyé de : Claire Giallonardo
Adopté à l'unanimité

9. Présentation des prévisions budgétaires 2024-2025 :

La trésorière présente les prévisions budgétaires.
Y-a-t-il des questions ? aucune

Proposition : 22-05-2024-6
Il est résolu que les prévisions budgétaires 2024-2025 soient reçues.

Proposé par : Jocelyne Samson
Appuyé de : Jacinthe Audette
Adopté à l'unanimité

10. Présentation et adoption des nouveaux documents constitutifs de RAP.

Les documents constitutifs – les Statuts et les Règlements administratifs – ont été envoyés à l'avance dans un seul document aux membres de RAP. Les documents ont été révisés par une avocate. Elaine Molgat fera une brève présentation et répondra aux questions.

Il y aura 2 votes. Le premier vote sera pour les Statuts modifiés, qui doivent être approuvés par deux tiers des membres présents, et un deuxième vote pour les Règlements administratifs modifiés, qui doivent être approuvés par une majorité simple. Les Statuts modifiés approuvés remplaceront les Lettres patentes et doivent être déposés au gouvernement. Les Règlements administratifs doivent être accessibles aux membres.

Christiane Dargis demande qui est l'avocate dans le dossier. Il s'agit de Me Christine Saad, d'Ottawa dont c'est le créneau de spécialisation.

Francine Grainger demande des précisions sur le 20% pour obtenir le quorum.
Ce pourcentage a été choisi pour mieux représenter le nombre croissant d'adhésions tout en exigeant un quorum raisonnable.

Carmen Gauthier demande des précisions pour l'article 5 concernant la distinction entre le « président du conseil d'administration » et le « président de l'organisation ». Ce dernier désigne un poste, comme un CEO, que le conseil d'administration pourrait créer ; cette personne pourrait assister aux réunions du conseil mais n'aurait pas le droit de vote. Un « agent » signifie une personne que le conseil pourrait nommer pour exécuter une tâche précise en son nom ; un tel agent relèverait du C.A.

Proposition : 22-05-2024-7
Il est résolu que l'assemblée adopte les Statuts modifiés tels que présentés.

Proposé par : Adrien Gaudet
Appuyé de : Paul Myner
Adopté à l'unanimité

Proposition : 22-05-2024-8
Il est résolu que l'Assemblée adopte les Règlements administratifs tels que présentés.

Proposé par : Jacques Fortier
Appuyé de : Michelle Dalcourt
Adopté à l'unanimité

La présidente remercie Elaine Molgat pour le travail important.

Proposition : 22-05-2024-9
Élection d'une présidence d'élection
Il est résolu que Jean-Luc Bernard soit le président d'élection.

Proposé par : Richard Gauthier
Appuyé de : Christiane Dargis
Adopté à l'unanimité

Le président d'élection présente la procédure d'élections. Cette année il y a 4 administrateurs à élire au CA de Retraite active: ces postes d'administrateurs étaient occupés par Édith Groleau, Elaine Molgat, Françoise Myner et Adrien Gaudet. Il reste un an dans le mandat des trois autres administrateurs : Lorraine Gandolfo, Lise Fortier et Jacques Fortier.

Le président précise les critères d'éligibilité:
- Être membre en règle de RAP
- Le mandat est de 2 ans
- Formulaire de mise en candidature dûment complété.

Il est suggéré de prendre une petite pause de 5 minutes avant de procéder aux élections afin de donner la chance à d'autres de soumettre leur candidature.

11. Élection des membres du conseil d’administration :

Le président d’élection réitère le nombre d’administrateurs à élire et présente les mises en candidature reçues :
- Françoise Myner, proposé par Elaine Molgat et appuyé par Carmen Gauthier
- Sylvie Wong proposé par Richard Gauthier et appuyé par Lorraine Gandolfo
- Elaine Molgat proposé par Francine Grainger et appuyé par Carmen Gauthier
- Michelle Dalcourt, proposé par Françoise Myner et appuyé par Carmen Gauthier

Le président demande s’il y a d’autres candidatures (trois fois).

Proposition : 22-05-2024-10
Il est résolu que Françoise Myner, Elaine Molgat, Sylvie Wong, et Michelle Dalcourt soient élues au conseil d’administration de Retraite active de Peel.
Leur mandat est d’une durée de 2 ans. Les autres membres du conseil d’administration sont: Lorraine Gandolfo, Lise Fortier et Jacques Fortier.

Proposé par : Carmen Gauthier
Appuyé par : Suzanne Drolet
Adopté à l’unanimité

12. Varia
Rien de particulier

13. Clôture de l’assemblée à 14 h 25 :

Proposition : 22-05-2024-11
Il est résolu que l’Assemblée générale annuelle du 22 mai 2024 soit levée.

Proposée par : Adrien Gaudet
Appuyé par : Richard Gauthier